

Les éoliennes industrielles terrestres sont une « éco-escroquerie »

Les éoliennes ne remplacent pas les autres énergies. Bien au contraire, les éoliennes ne tournent à pleine puissance qu'un quart du temps et il faut construire en même temps l'équivalent de la production éolienne avec des centrales alimentées avec des énergies fossiles (gaz, charbon) pour compenser les jours où elles ne tournent pas. Le bilan s'avère donc tout à fait négatif au niveau « énergie propre » puisque ces centrales rejettent du CO₂, gaz à effet de serre qui contribue au réchauffement climatique.

POLLUTION ENVIRONNEMENTALE

La zone est très mal choisie du point de vue ENVIRONNEMENTAL :

- Les terrains retenus sont en zone humide. Est-il bien raisonnable de vouloir implanter des éoliennes de plus de 150 mètres de haut dans des zones de biodiversité fragiles?
- La zone prévue englobe la zone de protection de la zone protégée NATURA 2000 de La Pierre-Là (rapaces protégés, chauves souris).
- La zone est reconnue comme couloir des oiseaux migrateurs (grues cendrées, oies...).
- La présence d'éoliennes va entraîner le déclassement des terres en terrains industriels ouvrant la porte à d'autres pollutions.
- Les trois communes concernées abritent des monuments historiques classés.

Nos conseils municipaux se doivent de défendre l'environnement en refusant l'installation d'éoliennes dans cette zone afin de promouvoir le tourisme. Nous devons aussi être les protecteurs du PATRIMOINE naturel de nos communes.

POLLUTION VISUELLE et SONORE

Qu'il s'agisse du paysage.

- Qui accepterait que cet endroit préservé et propice à la biodiversité soit massacré par la création de larges passages bitumés pour l'accès à ces gigantesques machines?
- Qui accepterait, honnêtement, de voir se construire, face à ses fenêtres, des épouvantails bruyants de plus de 150 mètres de haut ?
- Qui accepterait que son patrimoine foncier perde au moins 30% de sa valeur ?
- Qui accueillera des touristes et louera un gîte dans ce nouvel environnement ?
- C'est la ruine des activités liées à l'agro-tourisme

Qu'il s'agisse des nuisances sonores

Le bruit, les infrasons et les courants vagabonds ont des répercussions sur la santé humaine (maux de tête, bourdonnements d'oreille, palpitations, troubles du sommeil.) Tous ces "dérangements", comme on les appelle, font l'objet de recherche et il est enfin prouvé scientifiquement qu'ils doivent être considérés comme maladie reconnus par la faculté de médecine.

Veut-on risquer dans quelques années un procès comme celui du MEDIATOR parce que nos élus et quelques propriétaires ou exploitants agricoles ont sciemment porté atteinte à la santé de leurs concitoyens en installant des éoliennes sur la commune ? Qui sera responsable?

Actuellement la législation Française interdit toute construction d'éoliennes à moins de 500 mètres des habitations humaines. **Ce n'est pas suffisant.** L'Allemagne, pionnière en la matière, va porter ce périmètre à 10 fois la hauteur des machines, soit 1500 mètres (Bavière). En France, il faut anticiper cette nouvelle législation qui sera vraisemblablement européenne et applicable aux animaux, ce qui empêchera d'utiliser les terres environnantes en pâturages.

Qu'il s'agisse aussi de la pollution chimique éventuelle

On l'ignore souvent mais les générateurs des éoliennes contiennent plusieurs centaines de kilos de matières dangereuses, les lantanides, qui n'ont rien à envier au nucléaire en toxicité et dont l'extraction cause maladies et décès. Que se passera-t-il en cas d'accident? Les terres environnantes seront-elles condamnées?

Les éoliennes industrielles terrestres ne créent pas d'emplois conséquents comme on veut nous le faire croire

Tout au plus quelques emplois de maintenance car elles sont, pour la plupart, fabriquées à l'étranger et importées à grands frais par voie terrestre ou maritime. Nos élus contribuent à l'accélération de la désertification de notre région alors qu'ils devraient la sauver en ayant de meilleurs projets d'investissement d'accueil d'entreprises. Les éoliennes, c'est la promesse d'un revenu **facile mais pour combien de temps** pour les communes ou la Communauté de Communes. Mais pourquoi faire si elles n'accueillent personne ? Ces revenus sont stériles et ne créent aucun emploi.

Construire toujours plus d'éoliennes, c'est une aberration économique

Pour financer les éoliennes on a institué une taxe sur la facture d'électricité : la CSPE (contribution au service public d'électricité) et, sur cette taxe, l'Etat a rajouté 20% de TVA ! Regardez vos factures : actuellement cette taxe représente 18% (en plus) du coût de l'électricité consommée par chaque foyer... Cette taxe permet à EDF de racheter l'électricité produite par l'éolien à un prix bien supérieur (en général le double) à celui de l'électricité produite par une autre source : nucléaire, hydraulique, charbon, fuel ou gaz. Cette taxe pour l'éolien est très néfaste au pouvoir d'achat de l'ensemble de la population.

Tout cela sous la pression d'un lobby éolien qui veut nous faire croire qu'il faut augmenter sans cesse la construction d'éoliennes: mais jusqu'à quand, sachant qu'on ne remplacera jamais les centrales nucléaires par des éoliennes!

Bientôt les prix de rachat (84 centimes du kWh) ne seront plus garantis, comme cela s'est passé pour le photovoltaïque en 2011. Les sociétés qui construisent et gèrent les éoliennes feront faillite et personne ne sera capable de financer ensuite le démontage de ces éoliennes à la charge des propriétaires et des communes. Ce risque sera plus grand ici où le vent fait défaut!

A titre d'exemple, les USA ont ainsi actuellement 14 000 éoliennes abandonnées suite à des faillites... Le défi éolien peut très bien devenir une aberration financière tout comme l'ont été les emprunts dits toxiques qu'ont réalisés de trop nombreuses communes françaises.

C'est pour cela qu'il faut résister à la pression financière intéressée du lobby de l'éolien.

Non, Messieurs les promoteurs, JOUHET-JOURNET-MONTMORILLON n'est pas à vendre. Nous ne vendrons pas nos âmes ni nos paysages ni notre santé.

Déjà deux projets identiques, ont été à l'étude et n'ont pas abouti. En 2010, le préfet a conclu que cette zone n'était pas propice à l'éolien et n'a pas délivré un permis de construire. Les causes de ce refus sont toujours valables.

Mais ce nouveau promoteur a apparemment convaincu nos élus et a su acheter les exploitants des terres concernées en leur vendant « les nouvelles technologies ». On sait soi-disant aller chercher le vent encore plus haut mais des éoliennes plus grandes auront besoin de plus de vent alors que les études précédentes ont montré qu'il n'y en avait pas suffisamment!

L'éolien industriel est une MAUVAISE réponse à un VRAI problème mondial de l'ENVIRONNEMENT.

Si vous voulez vous documenter, approfondir ces arguments et agir pour votre environnement, laissez votre adresse mail ou téléphonique et remettez la aux personnes qui vous ont distribué ce document.

Ensemble, on est plus fort.

Association: « Le vent tourne à Jouhet »